

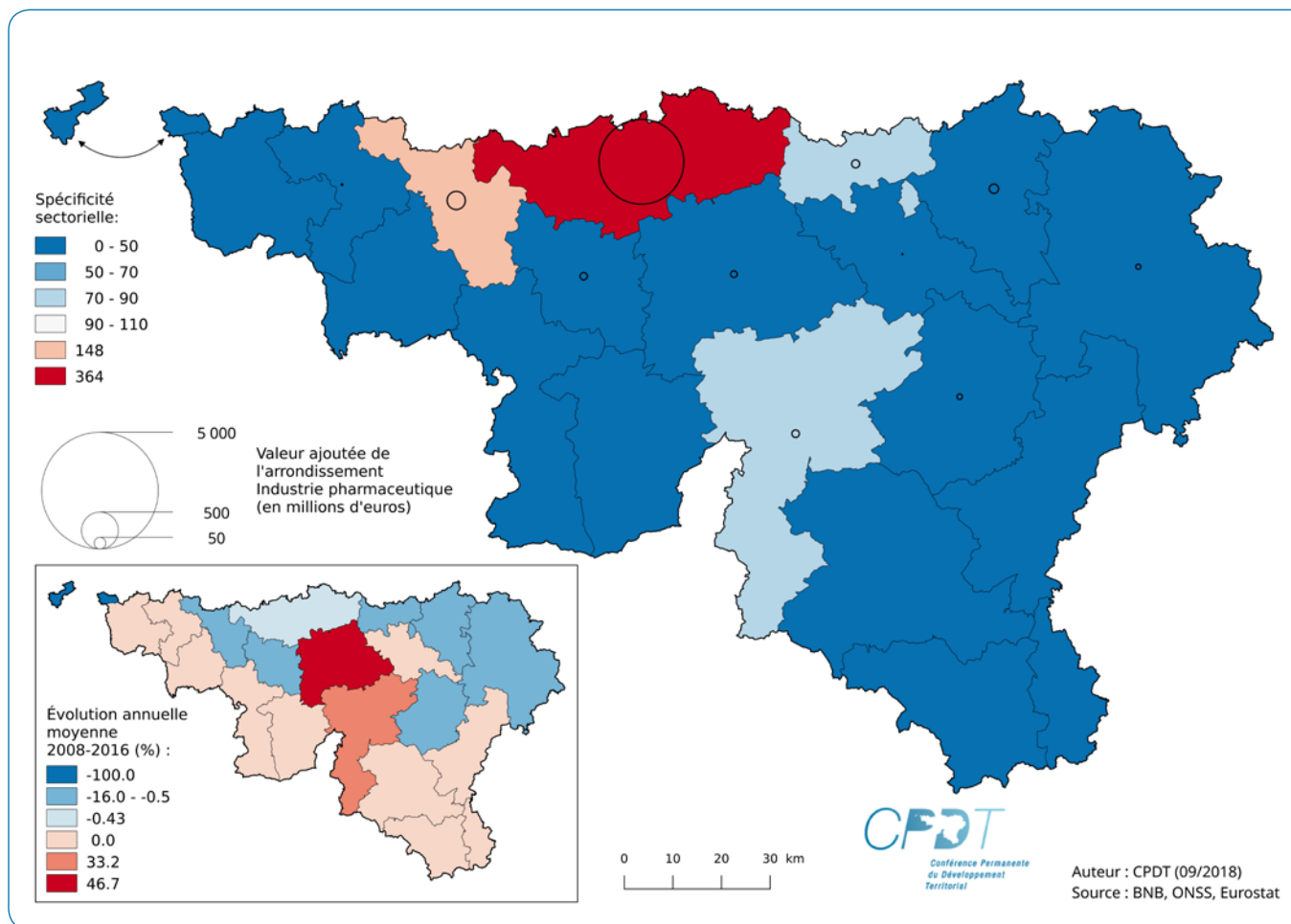
L'industrie pharmaceutique représente 3,31 % de la valeur ajoutée régionale en 2016.

Elle se concentre dans la zone périmétopolitaine bruxelloise, où elle peut trouver une main-d'œuvre qualifiée, pour l'essentiel dans le Brabant wallon, dont elle est une base fondamentale de la prospérité économique, ainsi qu'à Lessines.

Alors que le secteur avait connu une forte croissance au cours des dernières décennies, cela ne s'observe plus pour la période 2008 à 2016. Les évolutions positives dans certains arrondissements ne sont pas significatives car elles ne portent que sur de très faibles volumes absolus.

Valeur ajoutée de l'industrie pharmaceutique (2016), en Wallonie

Valeur ajoutée et spécificité par arrondissement de l'industrie pharmaceutique (2016)



Valeur ajoutée de l'industrie pharmaceutique (2016), en Wallonie

Niveau spatial :

Arrondissement

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Pour chaque secteur d'activité industriel (16 secteurs au total), les données de valeur ajoutée provinciales sont ventilées par l'emploi sectoriel par arrondissement. On fait dès lors l'hypothèse que la productivité sectorielle est similaire dans les arrondissements d'une même province.

Ensuite, la valeur ajoutée par arrondissement est ajustée de manière à ce que la valeur ajoutée estimée pour les 16 secteurs industriels soit égale à la valeur fournie pour l'ensemble de l'industrie par arrondissement par la BNB.

Spécificité du secteur = part du secteur dans la valeur ajoutée de l'arrondissement / part du secteur dans la valeur ajoutée régionale.

$$\text{spécificité sectorielle}_{\text{secteur } x, \text{arrondissement } a} = \frac{VA_{\text{secteur } x, \text{arrondissement } a} / VA_{\sum \text{secteur } x, \text{arrondissements}}}{VA_{\sum \text{secteur } x, \text{arrondissement } a} / VA_{\sum \text{secteurs, } \sum \text{arrondissements}}}$$

$$\text{évolution annuelle moyenne}_{2008-2016} = \left(\frac{VA_{2016} / \text{déflateur}_{2016}}{VA_{2008} / \text{déflateur}_{2008}} \right)^{1/8} - 1$$

où VA = valeur ajoutée

Méthode de classification :

Pour la spécificité sectorielle : classes centrées autour de la moyenne, opposition entre deux couleurs bleues et rouges.

Pour la valeur ajoutée : cercles de surface proportionnelle à la valeur ajoutée sectorielle.

Pour la croissance annuelle : limites de classe définies sur la base des ruptures naturelles (Jenks).

Données utilisées :

- Valeur ajoutée brute aux prix de base de l'« industrie manufacturière, industries extractives et autres » (A10) par arrondissement en 2008 et 2016 (BNB).
- Valeur ajoutée brute aux prix de base du secteur d'activité CF (A38) par province, 2008 et 2016 (BNB).
- Répartition des travailleurs par branche d'activité et par lieu de travail (à l'échelle de l'arrondissement) au 30 juin 2008 et au 30 juin 2016 (ONSS).
- Indice des prix (déflateur implicite), 2010=100, euro (Eurostat).

Sources des données :

- Banque Nationale de Belgique (BNB ; <https://www.nbb.be>).
- Office National de la Sécurité Sociale (ONSS, <https://onss.be/>).
- Eurostat (<http://ec.europa.eu/eurostat>).

Statistiques :

Poids du secteur « Industrie pharmaceutique » (secteur CF) : 3,31 % de la valeur ajoutée totale en 2016.

Valeur ajoutée sectorielle par arrondissement (en millions d'euros) :

- Moyenne : 145 ;
- Valeur minimum : 0 ;
- Valeur maximum : 2642,5 (Nivelles).

Spécificité sectorielle des arrondissements :

- Moyenne : 100 ;
- Valeur minimum : 0 ;
- Valeur maximum : 363,5 (Nivelles).

Évolution annuelle moyenne des arrondissements :

- Moyenne : -0,77 % ;
- Valeur minimum : -100 % (Mouscron) ;
- Valeur maximum : 46,7 % (Namur).

Auteurs :

Xavier May, Dominique Istaz

Contact : xavier.may@ulb.ac.be, +32 (0)2 650 68 09.